



L'ACTU UNSA...

L'UNSA, un syndicat autonome et centré sur l'humain !



Vos congés sont un droit !

Au quotidien, vous assurez la continuité du service public, au quotidien, vous répondez aux exigences de vos fonctions ; et parfois au détriment de vos pauses et de vos temps de repos.

Aujourd'hui, l'UNSA vous informe du renforcement de vos droits concernant les congés annuels non pris pour nécessité de service.

En effet, une décision rendue par le Conseil d'État le 16 juin 2026, vient rappeler un principe fondamental : les agent-es ne doivent pas être privés de leurs congés lorsqu'ils-elles n'ont pas pu les prendre pour des raisons indépendantes de leur volonté.

En clair, un congé ne doit pas être perdu !

Dorénavant :

- Les congés non pris pour nécessité de service peuvent faire l'objet d'un report,
- Les agent-es ne peuvent pas perdre un droit dont ils-elles n'auraient pas été clairement informé-es. Cela suppose que les agent-es doivent être informé-es de leurs droits de manière individualisée, systématique et traçable.

Désormais, les contraintes d'organisation ne seront plus supportées par les agent-es assurant la continuité du service public.

L'UNSA sera attentive à l'application de cette décision dans notre administration.

Du nouveau concernant le temps partiel thérapeutique

Vous êtes nombreux à questionner l'UNSA sur vos droits liés à la santé.

Aujourd'hui, l'UNSA vous rend attentifs à l'évolution du dispositif concernant le temps partiel thérapeutique (TPT) - Décret n° 2026-705 du 29/07/2026 relatif aux congés pour raison de santé.

CE QU'IL FAUT RETENIR !

- L'accord intervient dans un délai maximal de 30 jours (sauf CLM, CLD, CITIS et disponibilité pour maladie : décision au plus tard le jour de la reprise de travail),
- Fin du contrôle médical systématique après 3 mois,
- En cas de refus du TPT pour nécessité de service, un entretien est obligatoire avec possibilité d'être accompagné-e,
- Maintien du TPT pendant la contestation devant le conseil médical lorsqu'il était déjà en cours.

Pour l'UNSA, le TPT doit rester un dispositif de protection de la santé des agent-es

Pour l'UNSA défendre vos congés, c'est :

- ❖ défendre des droits acquis
- ❖ défendre le respect des agent-es
- ❖ défendre l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- ❖ défendre la santé et la qualité de vie au travail
- ❖ Défendre la reconnaissance de votre investissement



L'UNSA

une main tendue...

Eurométropole de Strasbourg
1 parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG – Cedex
03 68 98 70 29 / 06 38 96 90 56
unsa.syndicat@strasbourg.eu

L'UNSA vous donne rendez-vous !
Élections professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
Votre voix, votre force !



Et à l'EMS, quoi de neuf ?

#JeVoteUNSA



Et bien...au moment où l'UNSA rédige ces lignes beaucoup de choses semblent être à l'arrêt dans notre administration...c'est le temps des constatations, le temps des prises de marques, le temps des adaptations, la période de découverte...et l'attente des résultats de l'incontournable audit financier....

Pour autant, à l'UNSA, nous continuons notre travail constructif assidûment !

Sous le signe de la bienveillance, de l'écoute, du respect et dans le cadre d'un dialogue social conforme à nos valeurs, l'UNSA s'est entretenue avec le nouvel exécutif.

Ainsi, nous avons participé à un échange de qualité avec Madame la Maire Catherine TRAUTMANN et le 1^{er} Adjoint Monsieur Mathieu CAHN, afin d'évoquer conjointement les principaux sujets qui nous avaient été remontés du terrain.

L'UNSA a surtout voulu porter la parole de nos collègues les plus fragiles, les plus vulnérables et les plus exposés : celles et ceux qu'on ne voit pas, les invisibles et qui pourtant payent souvent cher les dysfonctionnements de notre administration.

L'avenir nous dira si la voix des agent.es, portée et défendue par l'UNSA, aura permis d'obtenir les avancées tant attendues et espérées.

Points d'attention et de vigilance

Sujets soulevés et revendiqués par l'UNSA :

- L'UNSA estime qu'une attention, toute particulière, doit être portée aux agent.es qui sont dans le dispositif du reclassement. Pour l'UNSA, le reclassement ne doit pas être vécu comme une épreuve. L'approche trop administrative de la procédure mérite d'être questionnée.
- L'UNSA s'interroge sur la place du handicap dans la collectivité ? Pour l'UNSA ce n'est pas admissible de devoir se battre pendant une année pour un « simple » fauteuil adapté au handicap.
- Nous demandons un accès au numérique de façon équitable. L'UNSA ne peut tolérer que tous les agent.es ne soient pas sur le même pied d'égalité concernant l'accès à l'information.
- Nous voulons un renforcement de la communication institutionnelle, notamment s'agissant des procédures, leur application et leurs conséquences. Pour l'UNSA, l'accompagnement individuel doit être priorisé.
- Nous voulons que la DRH puisse fonctionner autrement qu'à flux tendu. Les retards de dossiers entraînent des conséquences désastreuses pour les agent.es, sur le plan psychologique et financier. L'UNSA ne peut pas cautionner que des dossiers importants soient en attente depuis des mois, voire des années pour certains.
- Nous souhaitons que la procédure d'enregistrement des arrêts maladie pour raison de santé soit revue. L'UNSA estime que cette procédure pourrait être améliorée en faveur des agent.es.

Points d'alerte

L'UNSA veut, tout particulièrement, alerter sur un tableau préoccupant que nous sommes en train de dresser, au vu des témoignages des agent.es. Nous voulons alerter concernant toutes les formes de violences ressenties par les agents : la souffrance au travail, les risques psychosociaux, l'isolement, la perte de sens, la charge mentale, l'épuisement professionnel... De même, les agent.es signalent à l'UNSA la dégradation progressive de leurs conditions de travail, la surcharge chronique liée au manque d'effectifs, l'absence de reconnaissance, les pressions diverses, l'abus de pouvoir, les mise à l'écart, les remarques déplacées, les impacts des payes négatives, les dossiers retardés, les réponses qui ne viennent pas, les appels dans les vide....

Pour l'UNSA il est urgent de mener un travail de fond sur la quantification et la qualification de ce type de violences ressenties. Cette problématique devrait être introduite dans le baromètre social, et le dispositif de la Cellule d'alerte et d'écoute serait à revoir et à parfaire. L'UNSA a souhaité que l'exécutif soit attentif, notamment, à la situation de agent.es du service Lutte contre l'exclusion – CCAS et du service Approvisionnement, énergie et qualité.

Autres sujets évoqués

- Participation de l'employeur aux frais de repas,
- Action sociale : le devenir du CNAS et le retour négatif des collègues de catégorie C et B concernant les chèques vacances,
- Extension de la prime expertise numérique,
- RIFSEEP : déblocage du 1 million d'euros en faveur des agent.es,
- Volet promotions : rétroactivité au 1^{er} janvier pour favoriser le déroulement de carrière des agent.es,
- Question de l'adéquation entre l'ambition et les moyens,
- Positionnement sur le dispositif d'hébergement d'urgence.



<http://unsacus.e-monsite.com>

<https://sharecan.strasbourg.eu/sites/EspaceSyndical/UNSA>

www.facebook.com/unsaterritoriaux.cus

<https://twitter.com/SyndicatUnsa>